Image not found or type unknown

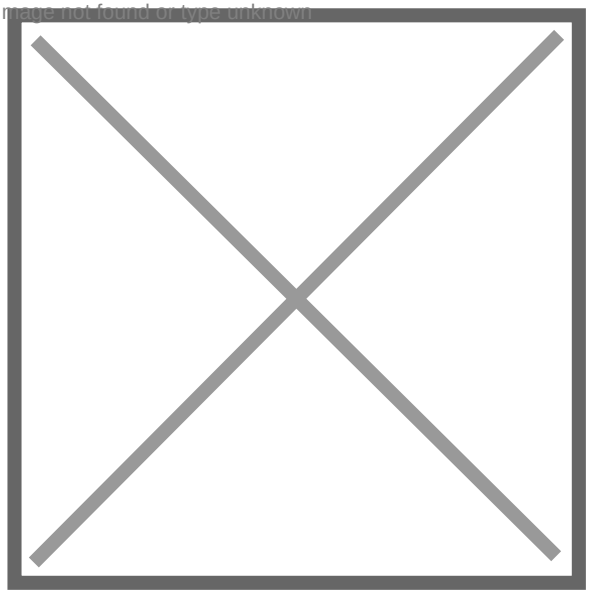

Cnil - droit de suppression

Par **S_Dijon**, le **29/09/2010** à **16:22**

Bonjour,

Inscris sur un grand nombre de site et donc un grand nombre de "newsletters", je suis quotidiennement bombardé de mail publicitaire. Comme j'en ai un peu marre, je décide d'annuler tous les abonnements qui me sont inutiles.

En arrivant sur un certain site, je me rend compte que, je ne peut pas SUPPRIMER les informations me concernant mais uniquement les VERROUILLER (ceci dit, pour déverrouiller les informations, il suffit de se connecter, alors que peut bien vouloir dire "verrouiller les informations"). Le seul moyen pour moi d'être sur que ce site ne possède plus d'informations sur ma personne est de modifier, et donc de rendre erronées - donc mentir au site, ce qui n'est pas vraiment très légal, sur les informations qu'ils ont déjà.

La CNIL prévoit qu'un individu doit avoir un droit d'accès, de modification, de suppression et de verrouillage sur les informations le concernant.

Un tel site, gardant les informations de la personne, respecte il vraiment ces droits ?
Est-ce moi qui n'ai pas vraiment compris la loi de la CNIL ?
Est-ce que le simple "verrouillage" suffit a rendre le système légal ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés